

LES CCI SE MOBILISENT POUR L'EMPLOI

Janvier 2016

Alors que le Président de la République a déclaré l'état d'urgence pour l'emploi, les Chambres de Commerce et d'Industrie s'engagent pour répondre aux enjeux de la formation des demandeurs d'emploi et favoriser le développement de l'apprentissage.

SUR L'APPRENTISSAGE

Ouvrir à l'apprentissage les 220 titres professionnels délivrés par les CCI : la fin des verrous

- Parce qu'il faut en finir avec la culture du diplôme comme seule voie de réussite,
- Parce que les titres professionnels permettent d'innover, de répondre rapidement et efficacement aux besoins en compétences des entreprises à court et moyen terme,
- Parce que la possibilité d'ouverture des titres à l'apprentissage diffère d'une Région à l'autre, rompant l'égalité de traitement entre les territoires et entre les jeunes,

les CCI, premier organisme national de certification, s'engagent à ouvrir à l'apprentissage tous leurs titres professionnels, du niveau V au niveau I (du CAP au niveau ingénieur).

Accueillir tous les jeunes en dispositifs aidés (Emploi d'Avenir, Garantie Jeune...) qui souhaiteraient s'orienter vers l'apprentissage

- Parce que des passerelles entre les dispositifs aidés et la poursuite des parcours de formation et de vie des jeunes sont nécessaires pour une insertion durable dans la vie active,

les CCI, parties prenantes du Service Public Régional de l'Orientation, s'engagent à accueillir dans leurs « espaces Orientation » les jeunes en dispositifs aidés (emploi d'avenir, garantie jeune...) pour leur permettre d'enclencher, s'ils le souhaitent, un parcours en apprentissage.

Renouveler le recours aux Développeurs de l'apprentissage

- Parce que le développement de l'apprentissage ne se décrète pas mais s'accompagne au

plus près des territoires, des jeunes et des entreprises,

- Parce que de 2009 à 2014, avec 100 développeurs de l'apprentissage, présents dans le réseau des CCI, c'était 10 000 contrats supplémentaires signés chaque année,
- Parce que parmi les entreprises contactées, 2/3 d'entre elles n'avaient encore jamais recruté d'apprentis,

les CCI sont prêtes à s'engager de nouveau aux côtés de l'Etat et des Régions pour permettre de prospecter davantage les entreprises et d'identifier de nouveaux gisements de places d'accueil en apprentissage.

SUR LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Accueillir, dès 2016, 15 000 demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes, dans leurs 141 CFA

- Parce que l'obtention d'une qualification professionnelle est la garantie d'une insertion durable pour les demandeurs d'emploi,

les CCI sont prêtes à accueillir dans leurs 141 centres de formation d'apprentis 15 000 demandeurs d'emploi dès 2016.

En partenariat avec Pôle Emploi et les Missions Locales, en fonction des formations qu'ils proposent et des besoins des entreprises, les CFA mettront à disposition leurs plateaux techniques, leurs savoir-faire pédagogiques et leurs formateurs. Intégrés dans des groupes dédiés ou avec des apprentis, les demandeurs d'emplois en formation suivront un cursus adapté à leur parcours, en alternance et professionnalisant.

Former 50 000 demandeurs d'emploi aux métiers en tension ou aux métiers de demain

- Parce que notre économie souffre d'une pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs,
- Parce qu'elle doit aussi former les compétences nécessaires aux métiers de demain,

les CCI s'engagent à former 50 000 demandeurs d'emploi, notamment dans les nouveaux métiers du numérique, de l'informatique, du développement durable, du commercial ou dans les métiers aujourd'hui en tension comme les métiers de bouche ou d'hôtellerie-restauration.

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.40.69.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 152 chambres locales, régionales, et des DOM-COM, CCI France représente et défend les intérêts des 1 800 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

 @CCIFrance

46-48 avenue de la Grande Armée – CS 50071 - 75858 Paris Cedex 17 - T. 01 40 69 37 00 www.cci.fr